



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 23/09/2024
Reçu en préfecture le 23/09/2024
Publié le
ID : 077-217703818-20240920-DEL_2024_26-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 20 septembre 2024**

DEL-2024-26

Le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Agnès SURATEAU qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON, M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Sam DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 11

OBJET : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025 RUE DE BAGNEAUX- CITY STADE.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de QUIERS est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public rue de Bagneaux « City Stade » ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 21 623,00 € HT et 25 948,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **Demande** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la création de 5 points lumineux autonome à énergie solaire sur le réseau d'éclairage public de la rue de Bagneaux « City Stade ».
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Quiers, le 20 septembre 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

